

ETUDES D'EXECUTION (EXE)

Objet :

Établissement des documents graphiques définissant les éléments d'ouvrages bois, par leur dimension, position et nature, dans la construction et permettant de préparer leur mise en œuvre. Les documents doivent prendre en compte les lots ayant liaison avec la structure bois (réservations principales, charges particulières..).

Prestation :

Notes de calcul et plans d'exécution :

- notes de calcul d'exécution (modèle général de la structure, avec rédaction des minutes rassemblant hypothèses, modélisation et résultats, en termes d'efforts, de contraintes et de descentes de charges complètes), avec prise en compte de toutes les charges supportées,
- report des réservations et chevêtres principaux définis par les bureaux d'études de la maîtrise d'œuvre : gabarit et positionnement,
- définition définitive des principes d'assemblage de la structure primaire (y compris éléments participant à la stabilité du bâtiment).
Rq : Cette définition ne passe pas obligatoirement par le dessin de détail. La note de calcul d'assemblage n'est pas exigible au titre de la mission EXE.

Limites de prestation

Les plans d'exécution ne se substituent en aucune façon aux plans d'atelier, de montage et de mise en œuvre dus par l'entreprise (mission PAC).

La note de calcul détermine les efforts de chaque élément pour permettre de réaliser les assemblages (sur la base des principes d'assemblage graphiques ou décrits).

Documents fournis

:

Hypothèses de calcul, note de calcul et descente de charges.

Pour tous les ouvrages, vues en plan et coupes verticales issues des coupes architecte, élévations éventuellement nécessaires :

- lignes d'épure, cotations (1/50) ,
- dimensionnements, nature et qualité des éléments,
- principe de conception des assemblages de la structure primaire,
- principe des scellements et appuis.
- nomenclatures,
- débits de sciage et autres matériaux.

Les plans sont établis au 1/50°, les détails nécessaires à des échelles permettant la compréhension variant du 1/20° à 1/1. Avant réception des ouvrages, fourniture des plans conformes à l'exécution pour le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE).